

## Déclaration d'une liaison par autocar $\leq 100$ km

### Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	EUROLINES
Raison sociale de l'entreprise	EUROLINES S.A
Liaison déclarée	
Origine <sup>1</sup> de la liaison (adresse précise du point d'arrêt)	Gare Routière - 68, Boulevard Pierre Sépard à côté de la gare SNCF- 31 000 Toulouse
Destination <sup>2</sup> de la liaison (adresse précise du point d'arrêt)	17 Rue Salvador Allende - Arrêt de bus Urbain derrière le Siège des Cars Barrière - 82000 Montauban
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire envisagé Toulouse - Montauban
Temps de parcours (en heures et minutes)	51 minutes (Google Maps)
Fréquence <sup>3</sup> et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence Toulouse - Montauban

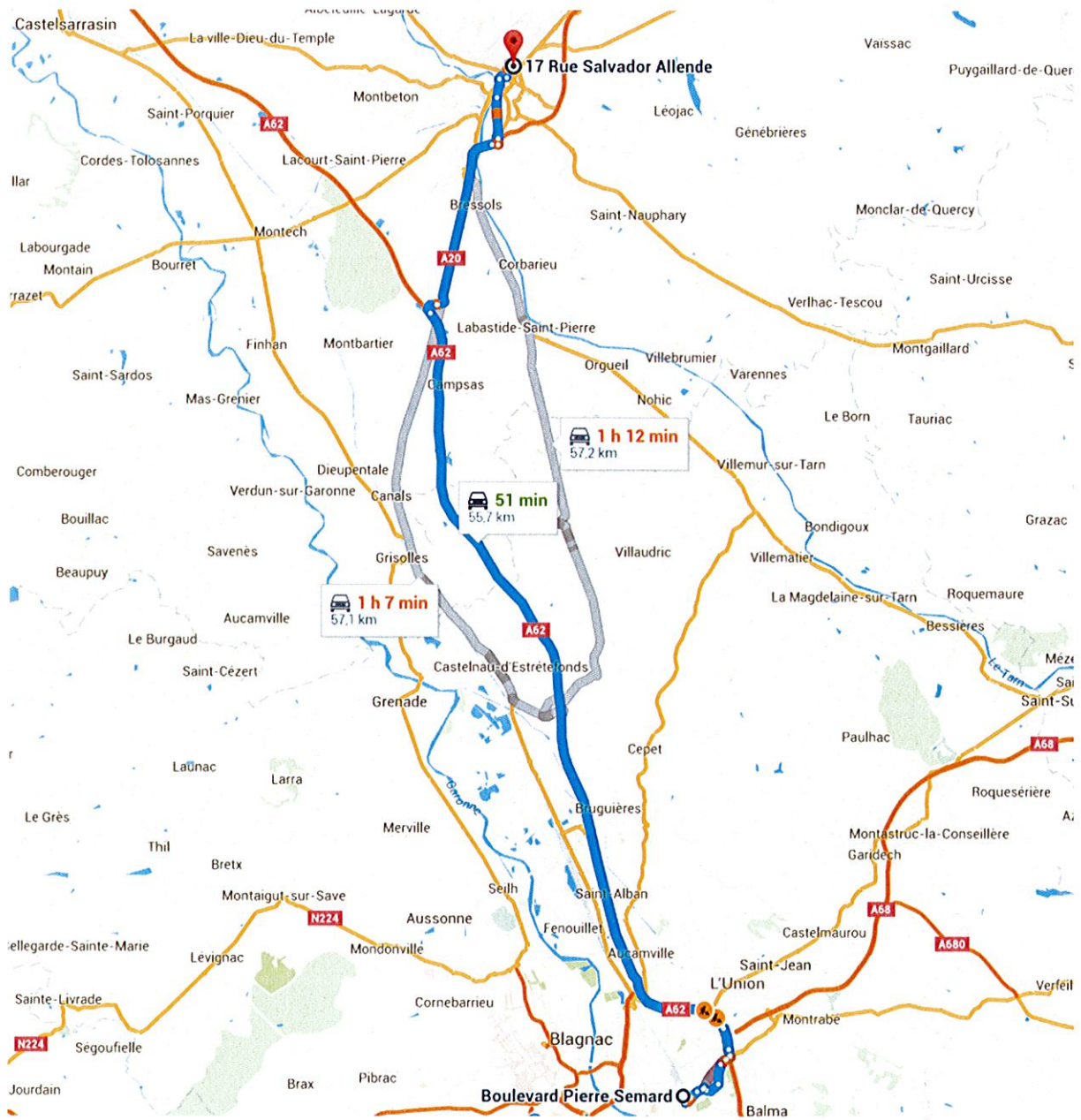
<sup>1</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée

<sup>2</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée

<sup>3</sup> Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».

# Pièce jointe numéro 1

## Itinéraire envisagé Toulouse - Montauban



## Pièce jointe numéro 2

### Tronçon Toulouse - Montauban

Fréquence : vendredi, samedi, dimanche

Toulouse > Montauban		
Départ	Toulouse	18H30
Arrivée	Montauban	19H05
Capacité max de passagers		100 (2 autocars)

Montauban > Toulouse		
Départ	Montauban	10H15
Arrivée	Toulouse	11H00
Capacité max de passagers		100 (2 autocars)